

LANCY

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

Folio _____

DUMI HENNERAS IIIA

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur
le territoire de la commune de Lancy

du 15 mai 1984

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Lancy ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

- Chemin Henri-WISSNER α - 55480

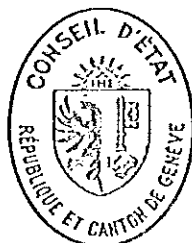
au chemin privé, en voie de réalisation, à partir de la route du Grand-Lancy, sans issue.

Ce nom est donné en hommage à Henri-WISSNER qui fut le maire apprécié de Lancy, de 1856 à 1890.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er septembre 1984.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

D. Haenni